

# Procès-verbal de séance

## Séance du 12 octobre 2016

L'an deux mille seize le douze octobre à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 03 octobre 2016, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p><b>PRESENTS :</b> Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Ghislaine LANOIR, Frédéric MERLET, Séverine PASSAQUAY</p> <p><b>EXCUSES :</b> Isabelle KIT, Christian LECHEVREL (<i>pouvoir à P. Guichard</i>)</p> <p><b>ABSENTS :</b></p>	<p><b>Nombres de membres :</b></p> <p><b>En exercice : 11</b></p> <p><b>Présents : 09</b></p> <p><b>Votants : 10</b></p>
--	--

**Daniel Duclosson est nommé secrétaire de séance**

Approbation du procès-verbal de séance du 27 juillet 2016, à l'unanimité.

**Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à ajouter un nouveau point à l'ordre du jour, sur demande des services de l'Etat :**

- ☞ Intercommunalité. Communauté de Communes Usse et Rhône. Nombre de sièges et désignation des délégués pour la commune de Saint-Germain-sur-Rhône.

### **Délibération n° 2016/10/34**

**Participation de la commune de Saint-Germain-sur-Rhône à la construction du centre de secours de Seyssel. Signature d'une convention financière.**

Par délibération en date du 25 février 2014, le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie (SDIS 74) a adopté une autorisation de programme de 3 171 692€ HT pour la construction d'un nouveau centre de secours (CS) implanté sur la commune de Seyssel (74), rue de Montauban. Conformément aux règles adoptées par ce conseil, la participation de la ou des collectivité(s) locale(s) est définie comme suit :

- transfert au SDIS 74, en pleine propriété, à titre gratuit, du terrain viabilisé, constructible et sans contraintes particulières,
- participation à 30 % du coût hors taxes de l'opération.

Compte-tenu de l'intérêt de ce CS en matière de couverture opérationnelle sur les secteurs de Bassy, Challonges, Desingy, Droisy, Franc lens, Saint-Germain-sur-Rhône, Seyssel et Usinens, et d'un commun accord entre toutes les communes concernées, il a été convenu que l'ensemble desdites communes participerait au financement de cette construction.

Au vu de l'autorisation de programme adoptée à ce jour, le montant total des participations financières prévisionnelles de ces collectivités est fixé à 951 508€. Cette somme est répartie entre les différentes communes au prorata de la contribution versée au budget 2016 du SDIS 74, à savoir :

<b>Communes</b>	<i>Pour mémoire, montant contribution 2016 au budget du SDIS 74</i>	<b>Montant participation construction CS</b>
BASSY	14 595€	81 129€
CHALLONGES	14 869€	82 652€
DESINGY	23 165€	128 766€
DROISY	3 913€	21 751€
FRANCLENS	17 516€	97 365€
<b>ST-GERMAIN-S/RHONE</b>	12 747€	<b>70 856€</b>
SEYSSEL	72 831€	404 842€
USINENS	11 540€	64 147€
<b>TOTAL</b>	<b>171 176€</b>	<b>951 508€</b>

La convention financière à signer définit les modalités de versement de cette participation.

*Unanimité*

#### **Délibération n° 2016/10/36**

##### **Contrat de prestations de services avec le GAEC Les Charmassy. Précisions apportées.**

Le GAEC Les Charmassy assure depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2008 les prestations d'élagage et de déneigement sur l'ensemble du territoire communal. Toutefois, la convention signée le 21 novembre 2008 entre la commune et le GAEC manque de précisions.

Les modifications suivantes sont apportées à la présente convention, sans que les modalités financières ne soient remises en causes :

- seules les prestations d'élagage et de déneigement font l'objet de ladite convention. Aucune prestation diverse ne peut être facturée par le GAEC Les Charmassy.
- les tarifs mentionnés sont exprimés hors taxes. Selon la loi, le taux de TVA pour l'élagage est de 20% actuellement, celui pour le déneigement est à 10%.
- les modalités de révision des tarifs n'étant pas adaptées à la situation et n'ayant jamais été appliquées, cette clause de révision est supprimée. Si les tarifs devaient être revus, une nouvelle consultation serait lancée auprès des prestataires compétents pour ce genre de prestations.

*Unanimité*

#### **Délibération n° 2016/10/37**

##### **SIVU scolaire Chêne-en-Semine, Franclens et Saint-Germain-sur-Rhône. Convention de mise à disposition de personnel communal technique.**

La convention signée le 7 avril 2010 par la commune de Saint-Germain-sur-Rhône pour une mise à disposition de son agent technique au SIVU scolaire, renouvelée le 1<sup>er</sup> janvier 2013, est arrivée à expiration à la fin de l'année scolaire 2013/2014.

Aujourd'hui le SIVU scolaire renouvelle sa demande de mise à disposition de personnel auprès de ses trois communes membres : Chêne-en-Semine, Franclens et Saint-Germain-sur-Rhône.

Le conseil municipal valide, sous réserve de l'avis du CT placé auprès du CDG74, et après accord de l'agent concerné, de le mettre gratuitement et ponctuellement à disposition du SIVU scolaire, pour assurer quelques menus travaux d'entretien (bâtiments, espaces verts, déneigement).

Cette convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une période de trois ans maximale.

#### **Délibération n° 2016/10/35**

##### **Intercommunalité. Communauté de Communes Usse et Rhône. Nombre de sièges et désignation des délégués pour la commune de Saint-Germain-sur-Rhône.**

Pour mémoire, fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des Communautés de Communes du Val des Usse, de la Semine et du Pays de Seyssel.

Ce nouvel EPCI prendra la dénomination de Communauté de Communes Usse et Rhône.

Trente-sept sièges (37) seront répartis au sein du conseil communautaire de la manière suivante :

- 5 sièges Seyssel Haute-Savoie;
- 4 sièges Frangy;
- 2 sièges Anglefort, Chilly, Corbonod, Seyssel Ain;
- 1 siège Bassy, Challonges, Chaumont, Chavannaz, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Clermont, Contamine-Sarzin, Desingy, Droisy, Eloise, Franc lens, Marlioz, Menthonnex-sous-Clermont, Minzier, Musièges, Saint-Germain-sur-Rhône, Usinens, Vanzy.

La commune de Saint-Germain-sur-Rhône ne disposant que d'un siège il convient de désigner un délégué communautaire suppléant. Ainsi, Monsieur Alain Lambert, Maire, sera délégué titulaire de droit et Monsieur Daniel Duclosson, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, sera installé au conseil communautaire en qualité de suppléant.

*Unanimité*

### **Aménagement du bâtiment annexe de la mairie. Coût des travaux**

Quelques travaux de finition sont en cours actuellement ainsi qu'une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le décompte définitif de cette opération sera présenté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

### **Délibérations n° 2016/10/32 et D2016/10/33**

#### **Programme d'électrification 2015 «Sur les Crêts». Travaux de sécurisation et de renforcement électriques**

Travaux de sécurisation électrique

-	<b>COUT DES TRAVAUX TTC</b>	<b>56.038,61€</b>
-	dont subventions (SIESS)	30.354,25€
-	dont récupération de TVA	9.339,77€
-	<b>reste à charge de la commune</b>	<b>16.344,59€</b>

Travaux de renforcement électrique

-	<b>COUT DES TRAVAUX TTC</b>	<b>73.042,80€</b>
-	dont subventions (SIESS)	39.564,85€
-	dont récupération de TVA	12.173,80€
-	<b>reste à charge de la commune</b>	<b>21.304,15€</b>

*Unanimité*

### **Travaux de voirie 2016 et création d'un plateau surélevé à l'entrée du village. Bilan financier**

La réception des travaux est programmée vendredi 14 octobre. L'entreprise SER Semine n'ayant pas encore fourni son DGD au maître d'œuvre, le bilan de l'opération sera validé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

### **Questions diverses et informations**

- Acquisitions et régularisations foncières. La parcelle cadastrée B n° 2341 d'une surface totale de 30m<sup>2</sup> a été acquise le 13 septembre dernier. L'échange de terrains avec les Consorts Ghilardi et la régularisation avec le Département de la Haute-Savoie sont prévus dans les semaines à venir.

- La Communauté de Communes du Pays Bellegardien avait sollicité Monsieur le Maire en début d'année au sujet de leur projet de village de marques, pour la recherche de terrains de compensation de la zone humide. La commune de Saint-Germain-sur-Rhône avait immédiatement assuré de son aide en proposant des propriétés boisées lui appartenant. Les services de l'Etat n'ont toutefois pas souhaité prendre en compte des périmètres pour des raisons de frontières départementales. Le Président Perréard tenait dans un courrier à remercier le conseil municipal pour avoir été réceptif à leur demande.
- Tous les logements communaux sont désormais occupés.
- Agenda de fin d'année :
  - inauguration de la nouvelle bibliothèque le 5 novembre 2016. Monsieur le Maire souhaite la présence de tous les élus.
  - Congrès des Maires et des Adjointes de Haute-Savoie le 19 novembre à La Roche sur Foron.
  - pour rappel, cérémonie des vœux du Maire le 28 décembre 2016.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h00

Le Maire,  
**Alain LAMBERT**

